



ESPACE PREVOTE

GUIDE DES SERVICES ET TARIFS

Espace Prévôté
6 rue de la Prévôté
78550 HOUDAN

GRILLE TARIFAIRE HÉBERGEMENT AU 1^{er} JANVIER 2025

Tarifs 2025 révisés selon l'indice de construction du 3^{ème} trimestre de l'année N-1
Révision des charges mutualisées en fin d'année, régularisation en mars

Dépôt de garantie	2 mois de loyer HT
Délais du préavis	1 mois en plus du mois en cours

Pépinière d'entreprises (2025)			
Bureau	Année 1	Année 2	Année 3
Loyer (Prix HT x m ²) par mois	11,85 €	13,71 €	14,61 €
Atelier	Année 1	Année 2	Année 3
Loyer (Prix HT x m ²) par mois	4,72 €	5,91 €	6,11 €

Les entreprises concernées par l'hébergement en Pépinière d'entreprises sont celles qui se présentent dans les 3 premières années de leur création.

Un suivi et un accompagnement sont prévus dans la convention d'adhésion.

Hôtel d'entreprises (2025)	
	Bureau
Loyer (Prix HT x m ²) par mois	14,61 €
	Atelier
Loyer (Prix HT x m ²) par mois	6,11 €

Les entreprises concernées par l'hébergement en Hôtel d'entreprises sont celles qui se présentent entre la 4^{ème} année et la 6^{ème} année de la création, pour une durée maximum de 4 ans. (Selon la date d'immatriculation de l'entreprise).

Hôtel d'entreprises + 5 (2025)	
	Bureau
Loyer (Prix HT x m ²) par mois	16,07 €
	Atelier
Loyer (Prix HT x m ²) par mois	6,72 €

Les entreprises concernées par l'hébergement en Hôtel d'entreprise + 5 ans sont celles qui se présentent dans la 7^{ème} année de la création, pour une durée maximum de 3 ans. Ces entreprises devront quitter l'Espace Prévôté dans leur dixième année d'existence (selon la date d'immatriculation de l'entreprise).

Un dépôt de garantie correspondant à deux mois de loyer est perçu à la signature de la convention.

PROVISIONS POUR CHARGES MENSUELLES

Charges fixes communes		
	Bureau	Atelier
Charges (Prix HT x m ²) par mois	3,51 €	2,66 €

• **CHARGES COMMUNES :**

- Électricité, eau, nettoyage et entretien des parties communes,
- Entretien et maintenance du bâtiment et des équipements
- Sécurité incendie et contrôle des installations,
- Taxes foncières, parking et ordures ménagères
- Internet par la fibre (30,00 € / mois)
- Gestion de l'Espace Prévôté

Charges mutualisées (électricité, eau) pour les bureaux	
	Bureau
Électricité (Prix HT x m ²) par mois	1,90 €
Eau (Prix HT x m ²) par mois	0,30 €

• **CHARGES LIES AUX SURFACES PRIVATIVES DU LOCATAIRE :**

- Électricité et eau pour les bureaux
- Gaz pour les ateliers
- Taxe bureau

Pour les bureaux, les charges d'électricité et d'eau seront mutualisées et basées sur la surface des locaux occupés.

Pour les ateliers, seul le gaz sera mutualisé et basé sur la consommation des locaux occupés. Les ateliers disposent de compteurs d'électricité et d'eau individuels. Un abonnement sera, subséquemment à prendre par le locataire.

GRILLE TARIFAIRE DOMICILIATION AU 1^{er} JANVIER 2025

Dépôt de garantie	2 mois de loyer HT
Délais du préavis	1 mois en plus du mois en cours

DOMICILIATION	
Loyer mensuel HT	45,00 €

GRILLE TARIFAIRE LOCATION DE SALLE AU 1^{er} JANVIER 2025

SALLE DE REUNION			
	Hébergés	Domiciliés	Extérieurs
Petite salle (30m²)			
Heure (HT)	10,00 €	15,00 €	20,00 €
½ journée (HT)	30,00 €	45,00 €	55,00 €
Journée (HT)	50,00 €	70,00 €	90,00 €
Grande salle (60m²)			
Heure (HT)	20,00 €	25,00 €	35,00 €
½ journée (HT)	40,00 €	60,00 €	80,00 €
Journée (HT)	70,00 €	100,00 €	135,00 €

Les informations et réservations sont à prendre auprès de l'accueil de l'espace Prévôté (01 30 46 99 00 ou espaceprevote@cc-payshoudanais.fr)

La salle de réunion est louée équipée (formulaire pour confirmer les besoins à la réservation) : Mobilier, système de conférence et visio-conférence, accès internet, paperboard.

En cas de réservation déjà faite par un tiers, il vous sera proposé un bureau de superficie approchant ou équivalent (sous réserve des disponibilités).

Pour les sociétés extérieures, la salle de réunion est payable à la réservation par chèque à l'ordre du **RR PEPINIERE CCPH**.

Les entreprises ayant réservé une salle peuvent annuler jusqu'à 48h avant l'événement, (par mail ou téléphone auprès de l'accueil), à défaut le paiement sera conservé en intégralité.

Horaires de disponibilité pour une salle de réunion : du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00.

GRILLE TARIFAIRE DES SERVICES DES LOCATAIRES AU 1^{er} JANVIER 2025

SERVICES	
Affranchissement	Tarifs en vigueur selon le prestataire de la CCPH
Borne électrique	Facturation au kwh par charge
Photocopies	
A4 noir blanc (HT)	0,05 €
A3 noir blanc (HT)	0,10 €
A4 couleur (HT)	0,15 €
A3 couleur (HT)	0,30 €

SERVICES INCLUS DANS LA REDEVANCE :

- **DOMICILIATION** : Siège sociale ou établissement secondaire
- **SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT** pour les entreprises en pépinière
- **ACCUEIL PERSONNALISÉ** physique, téléphonique
- **COURRIER** réception et distribution dans boîtes aux lettres privées
- **ACCÈS INTERNET HAUT-DÉBIT** par fibre optique professionnelle
- **STATIONNEMENT GRATUIT** parking arrière du bâtiment avec portail
- **MATÉRIELS EN LIBRE SERVICE** relieuse, massicot, agrafeuse
- **ACCÈS AUX ESPACES COMMUNS** salle de restauration

GRILLE TARIFAIRE DES SERVICES DES DOMICILIES AU 1^{er} JANVIER 2025

SERVICES	
Affranchissement	Tarifs en vigueur selon le prestataire de la CCPH

SERVICES INCLUS DANS LA REDEVANCE :

- **DOMICILIATION** : Siège social ou établissement secondaire
- **COURRIER** réception, mise à disposition.

Le courrier des domiciliés peut être réexpédié vers une autre adresse fournie par le domicilié. Celui-ci sera affranchi au tarif en vigueur et refacturé au domicilié.

Le gestionnaire de l'Espace Prévôté pourra également affranchir et expédier les courriers des domiciliés. Il devra être déposé au bureau du gestionnaire. Il sera facturé selon le tarif en vigueur et sur la facture mensuelle de celui-ci.